



Décision 2026 - 019

CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « CENTRE-VILLE/CENTRE-BOURG » – CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

Annule et remplace la décision 2025-79

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 23 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 07 Avril 2026,

Considérant le projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'une voie douce en centre - ville, pour un montant total de 444 206.17€ H.T.

Décide de candidater au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Centre-ville/Centre-bourg » proposé par le Conseil Régional des Hauts de France, au taux de 50%, soit un montant de 222 103.08€ et de signer tous les documents y afférent.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de,
la publication le : 11/05/2026*

Fait à Auchel, le 11/05/2026